

## FICHE DE SÉCURITÉ

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

<b>NOM DU PRODUIT</b>	C900 Spray colle de contact 500 ml
<b>REFERENCE</b>	110006
<b>DISTRIBUTEUR</b>	BOSSAUTO INNOVA, S.A.
<b>ADRESSE</b>	c/ Thomas Edison 16, Apartado de correos 95
<b>VILLE</b>	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)
<b>TEL</b>	+ 34 93 860 49 23
<b>FAX</b>	+34 93 871 23 36
<b>E-MAIL</b>	<a href="mailto:info@bossauto.com">info@bossauto.com</a>
<b>WEB</b>	<a href="http://www.bossauto.com">www.bossauto.com</a>

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### A. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## 2.2. Éléments de l'étiquetage

### A. Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger**



- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

naphta léger (pétrole), hydrotraité  
 pentane  
 butanone

- Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

## 2.3. Des autres dangers






Résultats des évaluations PBT et vPvB




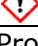





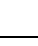

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Reg.nr.: 01-2119475515-33	   	naphta léger (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37		oxyde de diméthyle Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	12,5-<25%

	 Pentane  Flam. Liq. 2, H225;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Chronic 2, H411;  STOT SE 3, H336	
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg. Nr.: 01-2119486944-21	Propane  Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	5-10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg. Nr.: 01-2119474691-32	Butane  Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	5-10%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	 butanone  Flam. Liq. 2, H225;  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-2,5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	 isobutane Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	5-10%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers secours

###### A. Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

###### B. Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

###### C. Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

###### D. Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires immédiatement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

### 5.1. Moyens d'extinction

#### A. Moyens d'extinction appropriés

En dépendent del type d'envergure de l'incendie. Jet d'eau disperse/écume/CO2/poudre sèche pour l'extinction de feux.

#### B. Moyens d'extinction inappropriés

Jets d'eau à pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas de feu : Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6. MÉSURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1 Précautions pour une manipulation sécurisée

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Réceptacle sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

## 7.2 Conditions d'stockage sécurée, en incluant possibles incompatibilités

### A. Stockage

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
 Stocker dans un endroit frais.  
 Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:  
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

### 7.3 Usages finals spécifiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

### 8.1. Paramètres de control

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
115-10-6 oxyde de diméthyle
VME Valeur à long terme: 1920 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
109-66-0 pentane
VME Valeur à long terme: 3000 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
106-97-8 butane
VME Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
78-93-3 butanone
VME Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
risque de pénétration percutanée

- Remarques supplémentaires:  
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2. Control de l'exposition

#### A. Equipement de protection individuel:

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
 Eviter tout contact avec la peau.  
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
 Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.



## Gants de protection

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**

Pas nécessaire.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques:

Indications générales	
Aspect	
Forme	Aérosol
Couleur	Selon désignation produit
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé.
valeur du pH	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion	Non déterminé.
Point d'ébullition	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Point d'éclair	< 0 °C. Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable.
Température d'inflammation	> 200 °C
Température de décomposition	Non déterminé.
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion	
Inférieure	1,1 Vol %
Supérieure	26,2 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C	4000 hPa
Densité à 20 °C	0,6854 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé.
Viscosité	
Dynamique	Non déterminé.
Cinématique	Non déterminé.

Teneur en solvants	
Solvants organiques	83,8 %
EU-VOC	574,4 g/l
EU-VOC in %	83,80 %
Teneur en substances solides	16,2 %

## 9.2. Information additionnel

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques

#### A. Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2600 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	>193 mg/m <sup>3</sup> (rat)
115-10-6 oxyde de diméthyle		
Inhalatoire	LC50 / 4 h	308 mg/m <sup>3</sup> (rat)
106-97-8 butane		
Inhalatoire	LC50 / 4 h	658000 mg/m <sup>3</sup> (rat)
78-93-3 butanone		
Oral	LD50	2737 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	6480 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	34 mg/m <sup>3</sup> (rat)
109-66-0 pentane		
Oral	LD50	>16000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2500 mg/kg (rat)
		>5000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>100 mg/m <sup>3</sup> (rat)

## B. Effet primaire d'irritation

· Corrosion cutanée/irritation cutanée  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## C. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

### • Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### • Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### • Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### • Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### 12.1. Toxicité

· Toxicité aquatique:
64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité
LC50 127-159 mg/l (Leuciscus idus)
115-10-6 oxyde de diméthyle
EC50 / 48 h >4000 mg/l (daphnia magna)
109-66-0 pentane
EC50 / 48 h 9,7 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h 1-10 mg/l (fish)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:
- Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:



· Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

**13.1. Méthodes pour le traitement de résidus**

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets
20 01 13* solvants
15 01 04 emballages métalliques
15 01 11* emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

**14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**

---

**14.1 Numéro ONU**

- ADR, IMDG, IATA UN1950

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADR 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- IMDG AEROSOLS
- IATA AEROSOLS, inflammable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR



- Classe 2 5F Gaz.
- Étiquette 2.1

- IMDG, IATA



- Class 2.1
- Label 2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Marine Pollutant: Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

- Indice Kemler: -
- No EMS: F-D,S-U

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- ADR

- Quantités limitées (LQ) 1L

- Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

- Catégorie de transport 2

Code de restriction en tunnels D

- IMDG

- Limited quantities (LQ) 1L

- Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

- "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION

---

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas effectué aucune évaluation de la sécurité chimique.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

### 16.1. Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.2. Acronymes et abréviations

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1  
Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1  
Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas  
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2  
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2  
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3  
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1  
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2